

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DIT « RUELLE DES PLAIDEUSES »

Par un arrêté municipal n°24/2022 du 12/04/2022, Monsieur le Maire d'Aunay-sous-Auneau a ordonné l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation du chemin rural dit « Ruelle des Plaideuses »

Madame Marilyne DERON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 4 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022 inclus. Le dossier correspondant sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

- Les lundis de 9h00 à 12h00.
- Les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30.
- Les mercredis de 9h00 à 12h00.

La Mairie d'Aunay-sous-Auneau constitue le siège de l'enquête où les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et communiquer leurs observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Madame le Commissaire-Enquêteur
Mairie d'Aunay-sous-Auneau
5 Place de la Mairie
28700 Aunay-sous-Auneau**

Le dossier est également consultable sur le site internet suivant :

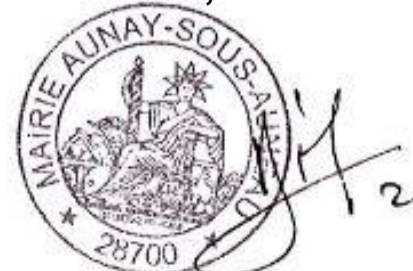
www.aunay-sous-auneau.fr (rubrique « Toutes les actualités ») ainsi que sur l'application « Panneau Pocket »

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie d'Aunay-sous-Auneau le premier et le dernier jour de l'enquête soit le : **vendredi 4 mai 2022 de 9h30 à 10h30 et le jeudi 19 mai 2022 de 14h30 à 15h30.**

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents.

Aunay-sous-Auneau, le 19/04/2022

Le Maire,



Robert DARIEN

Affiché sur les panneaux municipaux le 20 avril 2022